

KOPIE ARCHIEFEXEMPLAAR

351.761.3

/EEJ. overlij ins.
drugs

Le Président de la République

Paris, le 6 août 1971

Monsieur le Premier Ministre,

Le développement spectaculaire de la toxicomanie est très préoccupant. Si le mal a paru d'abord frapper les Etats-Unis dont le Président a souligné la nécessité d'une action vigoureuse, il est certain que l'Europe est à son tour atteinte par ce fléau. La jeunesse en particulier subit l'attrait d'une mode qui revêt encore des aspects relativement délimités mais doit conduire à l'usage de plus en plus fréquent de stupéfiants redoutables dont les effets sont destructeurs de la personnalité quand ils ne sont pas mortels. Il y a là pour notre société et pour son avenir un danger aux conséquences incalculables. C'est le devoir des dirigeants de se saisir du problème et d'organiser la défense des jeunes contre une tentation dont ils ne mesurent pas les périls et que les trafiquants suscitent, entretiennent et exploitent sans vergogne et, trop souvent, impunément.

Il est d'autre part certain que fabricants, revendeurs, intermédiaires et consommateurs de tous ordres mettent à profit les commodités indiscutables de transaction et d'approvisionnement que leur donnent les facilités de circulation entre les pays de la Communauté Economique Européenne.

Il me paraît donc indispensable que les gouvernements de la Communauté puissent coordonner leur action de la façon la plus générale et la plus efficace.

../..

Son Excellence
Monsieur BIESHUVEL
Premier Ministre

L A H A Y E
Pays-Bas

Si cette coordination vous paraissait souhaitable, nous pourrions envisager, au moins deux fois par an, une réunion des Ministres concernés qui leur permettrait de faire le point de la situation, d'échanger des informations et de mettre éventuellement leurs moyens respectifs au service d'une action concertée.

Les Ministres auraient à leur disposition, pour leur information comme pour l'action, un organisme permanent regroupant des experts de la répression judiciaire, de la lutte contre la toxicomanie, de la Santé Publique et de l'Education Nationale des pays de la Communauté.

Il ne s'agit pas dans mon esprit de créer une nouvelle administration communautaire dotée de pouvoirs propres et de moyens d'action spécifiques mais de permettre une réflexion en commun et de faciliter la liaison entre les diverses administrations nationales chargées à différents titres de lutter contre l'extension du fléau.

Je souhaite que vous accueilliez favorablement ma suggestion qui, si elle rencontrait un accord de principe, pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi lors d'une prochaine réunion du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma haute considération.

